

# Identification de module

Version du 01.07.2016

**agent de maintenance / agente de maintenance avec brevet fédéral**

**Organe responsable**

**fmpro - l'association suisse du facility management et de la maintenance**

**Domaine de compétence pratique I : Compétences personnelles**

\* Extrait de « Aperçu des compétences pratiques professionnelles / profil de qualification »

**Durée indicative:** nous recommandons aux prestataires une durée de formation de 12 - 15 heures pour l'assimilation des contenus d'apprentissage en termes de méthode et de didactique.

## **1. Le module „Compétences personnelles“ couvre les compétences pratiques professionnelles suivantes :**

- Haute disponibilité pour l'engagement, pour un service de piquet
- Conscience de ses responsabilités et de ses devoirs
- Disponibilité à l'apprentissage et au changement
- Capacités au travail en équipe, à la résolution de conflits
- Capacités de communication
- Capacités à gérer les charges de travail
- Flexibilité
- Autonomie

## **2. Les concrétisations/contenus suivants se dégagent des compétences opérationnelles :**

- Reconnaître et expliquer la nécessité du service de piquet. Accepter et promouvoir la grande disponibilité que cela implique de la part des collaborateurs
- Être conscient de ses responsabilités et obligations dans différentes situations de travail
- La disposition à apprendre et à accepter les changements est indispensable dans le processus de travail et elle est acceptée
- L'esprit d'équipe est une condition indispensable et les situations conflictuelles sont résolues de manière ciblée grâce à une aptitude réfléchie à gérer les conflits
- La communication est adaptée à chaque situation de travail de manière ciblée
- La capacité de travail est favorisée par des mesures internes et externes
- Les situations de travail inconstantes sont identifiées, analysées et maîtrisées de manière ciblée grâce à une grande flexibilité
- Les situations de travail sont largement maîtrisées grâce aux propres compétences

**Les objectifs de compétence et leur niveau K et les compétences cibles opérationnelles relatives à ces concrétisations/contenus sont consultables dans l'«Annexe à la directive» détaillée. Celle-ci est disponible auprès de l'association professionnelle fmpro.**

### **3. Examen de module / outils autorisés**

Le module ne sera pas vérifié. Il est réticulé incorporé dans le travail et dans l'enseignement appliqué par voie orale.